

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 27 mars à dix-huit heures quinze
En exercice : 10 minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon,
Présents : 6 régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Absents : 4 Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire,
Jacqueline CABROL.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Présent(e)s : BERNA Martine, CABROL Jacqueline, KAMILLE Abou-kanh,
MILHET Benoit, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :

MONJAL Mathilde donne procuration à BERNA Martine

RAYSSEGUIER Christian donne procuration à MILHET Benoit

Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc, AUSSILLOU Pierre

Secrétaire de séance : RUIZ Benoit

Date convocation :

Le 18 mars 2025

Date affichage :

Le 18 mars 2025

Délibération N°2025_D04

Objet : Modification du tarif de la cantine à partir du 1^{er} mars 2025.

Mme Le Maire explique au conseil que le traiteur de la cantine scolaire doit augmenter les tarifs à partir du 1 mars 2025.

Il est proposé au conseil municipal de voter un nouveau tarif de la cantine en raison de cette augmentation avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Accepte à l'unanimité de fixer le tarif du repas à 4,15€ le ticket à partir du 1^{er} mars 2025.

Fait à Boissezon le 27 mars 2025,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.

Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :

Le 27 mars 2025